

*Compte-rendu*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 6 février 2018, à Seytroux*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Montriond :</u>	BRAIZE Alain
<u>Le Biot :</u>	VERNAY Franck (DS)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe et GOINE Nathalie
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

**Procurations :**

ANTHONIOZ Henri (Les Gets) à MUTILLOD Christophe (Les Gets)  
CRAYSTON José (Lullin) à DEGENEVE Alain (Lullin)

**Délégués présents sans droit de vote :**

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Délégués excusés :**

ANTHONIOZ Henri (Les Gets), LAGRANGE Georges (Montriond), DEGENEVE Alain (Lullin) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot),

**Délégués absents :**

GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), LE RAY Gérard (DT) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable du service Urbanisme), WILT Cédric (instructeur ADS) et CAZENAVE Marion (animatrice Natura 2000 / PAEC)

**Secrétaire de séance :**

LOMBARD Gérald

## **1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 5 décembre 2016 et du 16 janvier 2018**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.**

## **2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 19 septembre 2017 :

- 17 janvier 2018 : VP Région à Ballaison (*Jacqueline GARIN*)
- 17 janvier 2018 : COPIL DAAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 18 janvier 2018 : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 25 janvier 2018 : GT SCOT au Biot
- 26 janvier 2018 : CA EPF74 à Allonzier (*Gilbert GALLAY*)
- 30 janvier 2018 : Comité de Direction OTVA à Saint Jean
- 1<sup>er</sup> février 2018 : Conseil Syndical SIAC à Thonon
- 1<sup>er</sup> février 2018 : FDDT canton de Thonon à Thonon
- 2 février 2018 : GT SCOT Mobilité à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 6 février 2018 : PPT à Taninges (*Jacqueline GARIN*)

## **3- Finances**

### ***3.1 Budget principal : extinction de créances***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la présentation en non-valeur, par la trésorerie du Biot, de 2 pièces enregistrées sur le budget principal et dont la créance est désormais éteinte :

- Pièce n° 2010-T-71314893111 – Budget principal
  - débiteur : Isabelle VASSEUR
  - montant de la créance : 50,00 €
  - motif de l'extinction : rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
- Pièce n° 2010-T-71314905911 – Budget principal
  - débiteur : Isabelle VASSEUR
  - montant de la créance : 50,00 €
  - motif de l'extinction : rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, constate l'extinction des créances qui lui sont présentées et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.**

### ***3.2 Transport scolaire : vote des tarifs pour l'année 2018-2019***

Sophie MUFFAT fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter les tarifs des cartes de transport pour l'année scolaire 2018/2019. Elle propose d'appliquer une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs actuels.

	2015-2016 et 2016-2017	2017-2018	Proposition 2018-2019	
			0 %	+ 2%
Primaire	20,50 €	21,00 €	<b>21,00 €</b>	<b>21,50 €</b>
Secondaire				
1 enfant	56,00 €	57,00 €	<b>57,00 €</b>	<b>58,00 €</b>
2 enfants	102,00 €	104,00 €	<b>104,00 €</b>	<b>106,00 €</b>
3 enfants	123,00 €	125,00 €	<b>125,00 €</b>	<b>127,50 €</b>
Majoration de retard (par famille)	35,00 €	35,00 €	<b>40,00 €</b>	<b>40,00 €</b>

A titre de comparaison, ci-dessous les tarifs des collectivités voisines (les tarifs 2018-2019 ne sont pas encore disponibles)

Tarifs 2017 – 2018		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Majoration de retard
THONON AGGLO (Bas Chablais, Collines du Léman)	AOM	78,00 €	78 x 2	78 x 3	78 x 4	tarif x 2
CCPEVA	AOM	100,00 €	185,00 €	255,00 €	310,00 €	20,00 %
CC Vallée Verte	AO2	70,00 €	130,00 €	160,00 €		80,00 €
SM 4 CC Proxim Iti Arve Salève, Pays Rochois,...)	AOM	100,00 €	180,00 €	230,00 €		60,00 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer, à compter de l'année scolaire 2018-2019, de nouveaux tarifs pour les cartes de transport :**

- **pour les élèves à destination des établissements secondaires :**
  - *1 enfant :* **58 euros**
  - *2 enfants :* **106 euros**
  - *3 enfants et plus :* **127,50 euros**
- **pour les élèves à destination des écoles maternelles et primaires**
  - *1 enfant :* **21,50 euros**
  - *2 enfants :* **43,00 euros**
  - *3 enfants et plus :* **64,50 euros**
- **frais de retard :** **40 euros**
- **édition de cartes supplémentaires :** **5 euros**

### ***3.3 Réchauffement des lits froids : passation de conventions de prestation de service avec Morzine et Les Gets***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC a passé un contrat avec la société Affiniski en juillet 2016 en vue du financement d'un dispositif destiné au réchauffement des lits froids sur les stations du Haut-Chablais (fin du contrat le 30/06/19). Les stations concernées sont Avoriaz (avec Montriond), Morzine (avec Essert-Romand), Les Gets (avec La Côte d'Arbroz) et les Alpes du Léman (Bellevaux et Habère Poche). Il rappelle également qu'il avait été convenu, avant la signature du contrat, de répartir le financement du dispositif entre la CCHC, le SI des Alpes du Léman, Morzine et Les Gets :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
• Coût :	31 800 €	63 600 €	63 600 €	31 800 €
• <i>Part SiAdL :</i>	3 200 €	6 400 €	6 400 €	3 200 €
• <i>Part Morzine :</i>	9 000 €	18 000 €	18 000 €	9 000 €
• <i>Part Les Gets :</i>	4 500 €	9 000 €	9 000 €	4 500 €
• <i>Part CCHC :</i>	15 100 €	30 200 €	30 200 €	15 100 €

Pour ce faire, il propose aux membres du conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer avec Morzine et Les Gets des conventions annuelles de prestations de service en vue de la refacturation de leurs parts respectives. Pour ce qui est du SiAdL, la refacturation se fera au vu du groupement de commande qui avait constitué (*la refacturation sera établie à l'encontre de la commune de Bellevaux compte tenu de la dissolution du SIAdL*).

Yannick TRABICHET trouve que ce dispositif est cher par rapport à ce qui était prévu à la base. Elle aimerait savoir si des objectifs avaient été fixés.

Stéphane PUGIN-BRON précise en effet que les montants sont plus élevés dans la mesure où la CCHC n'a pas reçu de subvention sur ce dispositif. Il rappelle toutefois que le risque de devoir assurer 100 % du financement était connu en 2016 et avait été accepté par l'ensemble des parties prenantes. Pour ce qui est des

objectifs, il souligne que la société Affiniski rend régulièrement des comptes sur l'avancement de sa prestation et les dossiers qu'elle traite mais qu'aucun objectif chiffré n'a été fixé.

Christophe MUTILLOD considère que la prestation rendue n'est pas satisfaisante. Il précise que les tarifs de rénovation donnés par la société Affiniski sont plus élevés que ceux pratiqués habituellement.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les offices de tourisme doivent jouer le jeu et impliquer davantage les référents. Christophe MUTILLOD précise qu'ils ont essayé mais que cela ne fonctionne pas.

Patrick COTTET-DUMOULIN tient à signaler, pour répondre à certains propos qui ont pu être tenus, que c'est la commune de Saint Jean d'Aulps qui n'a pas souhaité participer à cette opération en 2016 et que l'OTVA n'a rien à voir là-dedans.

Gérard BERGER suggère qu'un bilan du dispositif soit présenté aux élus. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que ce bilan a été présenté récemment par Sandra LARDY en bureau communautaire.

Yannick TRABICHET trouverait intéressant de ramener le coût de la prestation par rapport au nombre de dossiers aboutis.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité (Patrick COTTET-DUMOULIN s'abstient), décide de dénoncer le contrat en cours (si le contrat le permet) et autorise la Présidente à signer des conventions de prestation de service afin de permettre à la CCHC de refacturer aux communes de Morzine et des Gets les prestations correspondant aux 2 années du dispositif.**

### ***3.4 Petite enfance : demandes de subventions***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire d'établir 2 demandes de subvention :

- une demande de subvention à la CAF de la Haute-Savoie pour l'équipement des nouveaux locaux du RAM (devis estimatif : 20 000 € HT),
- une demande de subvention au REAAP74 pour l'action parentalité « ciné-échange » (devis estimatif : 1 500 € HT)

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces demandes de subventions.**

## **4- Economie**

### ***4.1 Point sur l'avancement du DAAC***

Stéphanie BERGERON (AID Observatoire) présente aux membres du conseil communautaire l'état d'avancement du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial en cours de réalisation pour le compte du SIAC dans le cadre du SCOT (*voir diaporama ci-joint – Annexe n° 1*).

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur le fait qu'aucun commerce de plus de 500m<sup>2</sup> ne pourra s'implanter en dehors des 10 périphéries identifiées dans le DAAC. Gérard BERGER ne comprend pas pourquoi on devrait se priver de l'opportunité de voir s'implanter un commerce de plus de 500 m<sup>2</sup> aux Plagnettes. Stéphanie BERGERON précise que la zone en question était initialement traitée comme une zone artisanale mais qu'il est tout à fait possible de la considérer comme une zone commerciale.

Yannick TRABICHET ne comprend pas l'intérêt de cette limite de 500m<sup>2</sup>. Elle prend l'exemple du magasin « Nos fermes du Chablais » qui s'est installé récemment en zone commerciale d'Allinges (situation géographique idéale du fait de sa proximité avec Intermarché), installation qui n'aurait pas pu se faire si le DAAC était déjà en vigueur puisque le magasin fait moins de 500m<sup>2</sup> et qu'il aurait donc dû s'implanter en centre-bourg. Stéphanie BERGERON précise que l'objectif du DAAC reste de préserver les commerces de centre-ville.

### ***4.2 Présentation du diagnostic du schéma de développement commercial du Haut-Chablais***

Claire DUCARME (AID Observatoire) présente aux membres du conseil communautaire la synthèse du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement commercial du Haut-Chablais (*voir diaporama ci-joint – Annexe n° 2*).

Patrick COTTET-DUMOULIN se demande si l'installation d'un magasin d'habillement sur la zone du Vernay-Bron serait un bon choix stratégique. Stéphanie BERGERON estime que ce ne serait pas judicieux compte tenu notamment des tendances de consommation actuelles.

Gérard BERGER estime qu'il serait intéressant de prendre en compte, dans l'estimation du chiffre d'affaires des commerces du territoire, les magasins de location de matériel (ski, VTT...). Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER ajoute qu'il faudrait également prendre en compte les commerces ambulants.

Stéphane PUGIN-BRON invite les élus à se positionner sur la problématique de la zone des Plagnettes à Morzine.

Gérard BERGER considère que le secteur du Bochart présente un grand plat qui pourrait très bien convenir à l'installation future de nouveaux commerces.

Jacqueline GARIN se dit surprise car il n'a jamais été évoqué jusqu'à aujourd'hui cette volonté d'installer des commerces dans ce secteur. Michel RICHARD ajoute qu'il n'est pas utile selon lui de mettre du commerce de ce côté. Gilbert PEILLEX considère qu'on n'a besoin d'une zone artisanale à Morzine et que c'est cela la priorité.

Patrick COTTET-DUMOULIN s'étonne des propos tenus ce soir par Gérard BERGER qui sont selon lui en totale contradiction avec ceux qu'il a pu tenir concernant l'implantation de nouveaux commerces sur la zone du Vernay-Bron.

Alain BRAIZE se demande si les consommateurs ont été consultés sur le sujet et ne comprend pas pourquoi il faudrait chercher à les faire venir à tout prix en centre-bourg pour acheter leur pain dans une petite boulangerie s'ils ont l'habitude d'aller l'acheter en zone commerciale dans un plus gros magasin de type « Marie Blachère » (pour reprendre l'exemple cité par Stéphanie BERGERON).

Jacqueline GARIN souligne que la question qu'il faut se poser, c'est de savoir si on veut garder des centres-bourgs vivants.

Romain GURLIAT est surpris de cette discussion dans la mesure où, selon lui, la plupart des magasins du centre-bourg de Morzine et des Gets sont fermés en hors-saison. Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER lui répond que cela est totalement faux et que la plupart des magasins sont ouverts toute l'année.

Jacqueline GARIN aimerait savoir si on peut prévoir dans le PLUi-H une extension des commerces existants de manière raisonnable, en dehors des périphéries. Stéphanie BERGERON lui répond que cela est effectivement possible à condition toutefois que cette possibilité soit également inscrite dans le SCOT.

En conclusion, le conseil souhaite que des extensions mesurées des commerces existants puissent être possible sur les zones hors périphérie.

#### **4.3 Présentation de la ZAD des Plagnettes à Montriond**

Cédric WILT présente aux membres du conseil communautaire le projet de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) des Plagnettes à Montriond (*voir diaporama ci-joint – Annexe n° 3*).

Jean-Claude MORAND attire l'attention sur le fait qu'une ancienne décharge se trouve sur le périmètre du projet de ZAD.

Jacqueline GARIN souligne que rien n'est figé à ce stade et que la procédure de création de la ZAD n'a pour objectif que de pouvoir préempter en cas de besoin pour l'avenir.

#### **4.4 Information sur la fermeture de la scierie PLANCHAMP**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'en raison d'un manque de personnel qualifié, la scierie Planchamp située ZAE Le Pré à Montriond fermera définitivement ses portes fin mars 2018. Le bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> couvert sera transformé en locaux pour les artisans sous la forme de location dès l'automne 2018. Une seconde tranche de 4 000 m<sup>2</sup> couverts pourrait être aménagée à moyen terme (zone Ux actuelle).

## **5- Point sur les actions menées par la CCHC en matière d'agriculture et de forêt**

Marion CAZENAVE présente aux membres du conseil communautaire toutes les actions menées actuellement par la CCHC en matière d'agriculture et de forêt et pour lesquelles elle a été recrutée (*voir diaporama ci-joint – Annexe n° 4*).

Gilbert GALLAY aimerait savoir si des travaux d'alimentation électrique à Tréchauffé seraient éligibles au financement du PPT. Marion CAZENAVE précise que cela pourra être le cas si ces travaux s'inscrivent dans un véritable projet d'alpage.

Concernant le PAEC, et pour répondre à la demande de plusieurs conseillers communautaires, Marion CAZENAVE souligne que la contribution de la CCHC aux aides directes attribuées aux alpagistes entre 2015 et 2022 (40 000 euros sur 740 000 euros) a permis d'augmenter considérablement l'enveloppe des aides et de prolonger le dispositif d'une année.

## **6- Intercommunalité**

### ***6.1 Modification des statuts du SIAC***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire d'approuver la modification des statuts du SIAC afin de lui confier 2 nouvelles compétences :

- la signature et la mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial.
  - *Dans le cadre de l'animation du programme européen LEADER 2014 – 2020 portant sur « l'innovation au service de la ressource forestière et du territoire » : mise en œuvre d'actions dans le domaine de la forêt et présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire du Chablais.*
- le portage et l'animation de démarches contractuelles et de planification relatives à la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques de type « contrat de rivière ».
  - *Dans le cadre du contrat de rivières Dranses et est lémanique, le SIAC, en tant que structure porteuse, pourra, notamment, être maître d'ouvrage des études globales permettant de définir de manière cohérente les opérations à entreprendre sur l'ensemble du bassin versant.*

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIAC telle qu'elle lui a été présentée.**

### ***6.2 Modification des statuts du STOC***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire d'approuver la modification des statuts du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais. Le contenu de la modification est le suivant :

- mise à jour des statuts afin de prévoir que les 3 EPCI membres sont Thonon Agglomération, la CCPEVA et la CCHC,
- adaptations mineures : précisions sur les ressources budgétaires du syndicat et l'assujettissement ou non à la TVA selon les clients pour lesquels le STOC assure des prestations.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du STOC telle qu'elle lui a été présentée et approuve l'adhésion de Thonon Agglomération.**

Jean-Claude MORAND signale qu'il sera vigilant suite à cette modification de statuts dans la mesure où les ordures ménagères en provenance de la vallée du Brevon n'ont jamais été acceptées par le STOC faute de capacité suffisante et que le STOC ne pourra donc pas accepter non plus de nouvelles communes du Bas-Chablais sous prétexte que c'est désormais Thonon Agglomération et la CCPEVA qui en sont membres.

### ***6.3 Modification des statuts de l'OTVA***

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que, suite à la dissolution de l'association « Val d'Aulps Location » fin 2017, l'OTVA s'occupe désormais de la gestion des meublés classés. Il souligne que le Comité de Direction de l'OTVA, suite à sa réunion du 30 janvier dernier, propose à la CCHC de modifier les statuts de l'EPIC pour prendre en compte ce changement :

- objet de l'EPIC : ajout de « conseil aux loueurs de meublés »,
- désignation des membres : le collège des socioprofessionnels sera désormais composé de 2 représentants de loueurs de meublés classés et de 8 représentants issus des différentes branches socioprofessionnelles de la vallée,

- promotion de la centrale de disponibilité : les statuts prévoiront désormais que 54 % des recettes des « contrats de partenariat loueurs de meublés » sera utilisé pour la promotion de la centrale de disponibilité.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de l'OTVA telle qu'elle lui a été présentée.**

#### **7- Marchés publics : création d'un pôle petite enfance à Vailly – Avenants aux lots 1 et 2**

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer 2 avenants au marché de travaux du pôle petite enfance de Vailly :

- un avenant avec l'entreprise BLANC Maurice (lot n° 1) en vue de la création du préau de l'école et du busage du ruisseau
  - montant du marché initial : 281 255,74 € HT
  - montant de l'avenant : 6 403,00 € HT
- un avenant avec l'entreprise ENGECO (lot n° 2) pour la création du préau
  - montant du marché initial : 311 096,07 € HT
  - avenants déjà passés : 40 048,30 € HT
  - montant de l'avenant : 19 962,82 € HT

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer ces 2 avenants.**

#### **8- Personnel : création d'un emploi non permanent d'animateur PAEC / Natura 2000**

Afin de pouvoir prolonger le contrat de Marion CAZENAVE pour une année supplémentaire, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'animateur PAEC / Natura 2000, pour la période du 15 février 2018 au 14 février 2019 et sur la base d'une durée de travail de 28 heures par semaine. Il rappelle que ce poste est financé de la manière suivante :

- Natura 2000 (Etat) – 50 %
- PPT du Roc d'Enfer (Région AURA) – 20 %
- PAEC (Région AURA) – 12,5 %
- CCHC (17,5%)

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.**

#### **9- Urbanisme : modification de l'étendue du DPU instauré sur les communes du Biot et de Saint Jean d'Aulps**

Jean-Francois BAILLEUX rappelle que le droit de préemption urbain a été instauré par la CCHC sur les secteurs urbanisés (zones U) des communes de Saint Jean d'Aulps (délibération du 22 mars 2016) et du Biot (délibération du 14 novembre 2017). Considérant l'intérêt pour la CCHC d'instaurer également le DPU sur les secteurs à urbaniser (zones AU), il propose aux membres du conseil communautaire de délibérer à nouveau afin de modifier le DPU sur ces 2 communes et de l'étendre aux zones AU.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le DPU instauré sur les communes de Saint Jean d'Aulps et du Biot en l'instaurant également sur les secteurs inscrits en zone AU.**

#### **10- Chalet du Jotty : modification du bail passé avec l'association Terroir et Savoie Faire du Haut-Chablais**

Stéphane PUGIN-BRON propose, à la demande de l'association Terroir et Savoir Faire du Haut-Chablais, de modifier le bail qui leur a été consenti pour leur point de vente collectif au chalet du Jotty :

- Article 2 : objet de l'activité. Le preneur exercera uniquement une activité de vente de produits locaux. La totalité de ces produits devra être issue d'une production et d'une transformation locale limitée au territoire du CHABLAIS avec possibilité :
  - d'accepter des produits d'exploitations hors CCHC mais exploitant des terrains sur la CCHC (fromages de brebis)
  - d'accepter des produits non présents actuellement sur le territoire du Haut-Chablais (fruits et légumes, miel, poissons du lac, vins, œufs, etc.) permettant ainsi d'étoffer et diversifier l'offre.

- Article 3 : durée. La présente location est consentie et acceptée à compter du 1er juin 2017 pour se terminer le 31 mai 2019.

**Le conseil communautaire décide de ne pas se prononcer ce soir sur ce point et demande à rencontrer les membres de l'association lors de la prochaine réunion.**

*Les prochaines réunions auront lieu le mardi 13 mars 2018 à 18h30 à Saint Jean d'Aulps et le mardi 27 mars 2018 à 18h30 aux Gets.*

Le Biot, le 12 février 2018

La Présidente